

Tables de quartiers



Contexte et enjeux des Tables de quartiers « à la française »

Le rapport « Pour une réforme radicale de la politique de la ville » (juillet 2013)

Dans le cadre de la réforme de la politique de la ville en 2013, le Ministre de la Ville François Lamy a missionné Marie-Hélène Bacqué et Mohamed Mechmache afin qu'ils élaborent des propositions pour améliorer la participation des citoyens des territoires prioritaires. Leur travail a abouti en juillet 2013 à la remise d'un rapport intitulé « Pour une réforme radicale de la politique de la ville. Ça ne se fera plus sans nous ».

Parmi les propositions, « Soutenir la création d'espaces citoyens et les reconnaître » était notamment préconisée la création au niveau local de « lieux d'échanges, de débats, de coordination interassociative, et de propositions » : les Tables locales de concertation ou Tables de quartier. Cette proposition s'inspire d'un dispositif présent à Montréal, où existent une trentaine de Tables de quartier, certaines ayant près de trente années d'expérience (cf. Pour une présentation détaillée des Tables de quartier montréalaises).

Pour un « empowerment à la Française »

L'objectif du rapport de Marie-Hélène Bacqué et Mohamed Mechmache est d'aller au-delà de la communication et de la concertation autour de projets pour promouvoir une véritable participation des habitants à la transformation de leurs conditions et cadre de vie. Pour cela, il préconise d'une part d'approfondir la participation institutionnelle, c'est-à-dire organisée par les pouvoirs publics (concertations, réunions publiques, etc.) sur les projets, mais aussi et surtout d'articuler cette participation avec la démocratie d'interpellation (propositions et revendications des habitants) et d'initiative (auto-organisation des habitants, solidarités, etc.).

« Une politique d'empowerment à la Française suppose que la participation ne soit pas conçue comme un moyen d'accompagner la disparition des moyens, de remplacer le droit commun ou les services publics : au contraire, elle s'accompagne d'une intensification des politiques publiques, mais de politiques publiques co-élaborées et qui s'appuient sur les initiatives citoyennes. Elle repose sur le pouvoir d'agir des citoyens et sur la reconnaissance des collectifs, amenant à dépasser la hantise française du communautarisme ».

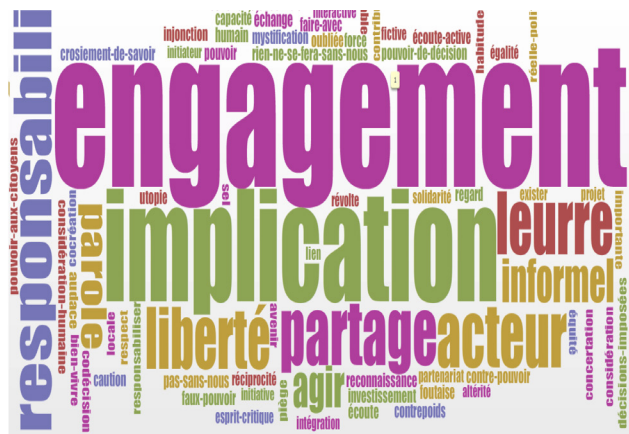


Pour cela le rapport identifie 5 enjeux principaux :

1) Appuyer le développement du pouvoir d'agir ou une démarche d'« empowerment »

Il s'agit de soutenir l'autonomie de la société civile en reconnaissant les initiatives citoyennes et en leur donnant les moyens de se développer: cela passe notamment par la reconnaissance de l'existence de contre-pouvoir c'est-à-dire d'espaces critiques et créatifs, indispensables à la vie démocratique et du droit d'interpellation des élus par les citoyens.

... / ...



2) Mettre les citoyens au cœur des services publics

Dans les quartiers, le droit commun reste souvent une exigence à atteindre et on constate un sentiment d'injustice et d'abandon de la part de nombreux habitants. Le rapport propose de mieux prendre en compte l'avis des usagers des services publics et de réaffirmer le rôle des structures relais (ou « intermédiaires ») comme points d'appui participant à la production des services publics. Cela suppose un changement de regard sur les habitants et la sortie des logiques bureaucratiques et du chiffre.

3) Démocratiser la politique de la ville

La démarche que le rapport préconise est de donner la place aux habitants à toutes les étapes du futur contrat de ville et à toutes les échelles de la décision, notamment dans les comités de pilotage de ce contrat.

4) Changer l'image des quartiers

Avant tout il faut sortir du discours réducteur sur les quartiers « ghettos » où se concentrent les problèmes, et reconnaître, sans angélisme, la complexité de ces quartiers dans lesquels il y a aussi des innovations, des solidarités, des formes d'expression, et surtout, le potentiel de leurs habitants.

5) Renverser la démarche par la formation et la co-formation

La culture politique et administrative a tendance à favoriser les démarches d'encadrement plutôt que d'accompagnement. Un fossé s'est creusé entre les agents de la fonction publique territoriale et les salariés associatifs, dont la diversité ethnique est faible, et les habitants des quartiers populaires, dont la situation sociale est méconnue par ces professionnels et élus. Le rapport préconise donc le dialogue entre les techniciens, bénévoles et citoyens, notamment dans des démarches de co-formation.

Extrait du rapport Bacqué / Mehmache

Les Tables de quartier réunissent les associations et collectifs organisés à l'échelle du quartier. Elles ont à charge la coordination et la transversalité de l'action associative. Elles pourront nourrir la discussion et la représentation citoyenne des groupes de pilotage. Elles permettront de mobiliser les acteurs associatifs, de faciliter la discussion entre différents segments du milieu associatif, de développer des actions et un projet commun et contribueront ainsi à la vie démocratique.

L'initiative de la création de ces Tables de quartiers devra émerger des acteurs associatifs.

La participation en France : cinq bonnes raisons pour lesquelles ça ne marche pas !

Qu'on ne s'y trompe pas : les limites, voire les échecs, des démarches dites participatives menées en France, ne tiennent pas au désintérêt ou à l'incompétence des citoyens, mais bien à la manière dont on anime cette participation !

- 1) Le choix des questions à discuter est toujours fait par l'institution de manière descendante : on ne croit pas dans la capacité des gens à réfléchir, alors on décide pour eux de ce sur quoi il est utile de débattre, notamment sur les projets urbains. On se prive ainsi d'un premier ressort de l'engagement des citoyens : l'intérêt pour la question et le projet. On s'engage pour ce qui nous concerne ou ce à quoi on croit.
- 2) Les habitants n'ont aucun pouvoir sur les décisions qui sont soit déjà prises, soit prises ailleurs. On se prive d'un second ressort essentiel de l'engagement : la capacité d'influencer le cours des choses.
- 3) La légitimité à agir sur des questions d'intérêt général est toujours implicitement détenue par les pouvoirs publics et institutions et on soupçonne généralement les citoyens ou associations de promouvoir des intérêts particuliers. A la limite on reconnaît la légitimité de la société civile quand elle se met au service de l'action publique et qu'elle en est donc un instrument. On se prive ainsi d'un troisième ressort de l'engagement citoyen : le plaisir de faire des choses qui ont valeur pour le collectif et visent le bien commun.
- 4) On essaie à tout prix de faire disparaître les conflits d'intérêts existants (qui sont consubstantiels à la vie collective sur un territoire) et on se prive ainsi d'un autre ressort de l'engagement : les intérêts de chacun, voire les colères ou désaccords, que leur négation ne fait pas disparaître, alors que leur prise en compte et leur résolution collective pourrait transformer en moteur des projets de territoire.
- 5) On se défie des groupes, des corps intermédiaires (partis, syndicats, associations) qu'on encadre strictement dans le cadre de politiques publiques et on limite un cinquième ressort de l'engagement : la dimension collective de l'action, la force d'entraînement d'un groupe qui réalise ensemble des choses, qui remporte des victoires et les fête ensemble... et se construit ainsi un bout d'histoire commune. La difficulté à prendre en compte la dimension communautaire de la société est un aspect important du problème.

Nulle surprise donc que l'offre officielle et descendante de participation ne soit dans l'immense majorité des cas que d'une grande pauvreté. Pour la décrire, on pourrait presque paraphraser les règles de la tragédie classique : unité de lieu (le préau de l'école), unité de temps (19 ou 20 h), unité d'action (aucune si ce n'est de l'information descendante). On peut résumer cela en une phrase : « On demande à des gens qui rencontrent des difficultés économiques, de délinquance, d'échec de leurs enfants, de santé... de venir échanger des soirs de la semaine, assis comme à l'école face à des élus et techniciens sur des projets urbains pour lesquels les choix essentiels ont déjà été faits, dans le cadre desquels ils ne pourront rien faire concrètement et surtout pas en collectif. » La phrase est indigeste, mais l'offre participative l'est encore plus !

Collectif Pouvoir d'Agir



Les Tables de quartiers : des espaces citoyens autonomes

Les Tables de quartier sont des espaces de concertation autonomes dont l'objectif est de construire des propositions et projets pour le quartier. Elles ont pour finalité de développer le pouvoir d'agir des habitants sur toutes les questions qui les concernent (accès au logement, aménagement du quartier, transports, sécurité, emploi, réussite scolaire, accès aux services publics et aux droits, etc.) et adoptent donc une démarche ascendante qui part des préoccupations et intérêts des habitants.

Face aux limites constatées des démarches participatives menées généralement en France, les Tables de quartier proposent une démarche innovante et autonome :

- **c'est la Table de quartier qui définit son agenda.** Elle a pour objectif de créer les conditions de la participation des habitants. Partant des intérêts et envies d'agir des habitants et associations du territoire, elle dresse un portrait de quartier et priorise les enjeux et actions à mener,
- **les habitants et associations ont du pouvoir** sur les actions et le fonctionnement de la Table de quartier, ils en sont les premiers décisionnaires. Une Table organise la participation de manière adaptée aux réalités du quartier et aux possibilités de ses habitants (temps et lieu des rencontres, méthodes de préparation et d'animation, suivi des projets, etc.) et adopte un fonctionnement qui lui est propre,
- **une Table de quartier construit sa légitimité avant tout de manière ascendante**, à travers la pertinence des diagnostics et propositions qu'elle bâtit et de sa capacité à mobiliser les habitants sur les sujets qui les concernent,
- **elle permet l'expression et la négociation entre les différents intérêts** en présence, à la fois ceux des habitants et de leurs associations, mais aussi ceux des acteurs institutionnels et autres acteurs du territoire (bailleurs, entreprises, etc.),
- une Table de quartier regroupe les associations présentes dans le quartier, **elle reconnaît donc les organisations dont se sont dotés les habitants pour agir** collectivement et leur plus-value pour le territoire. Pour autant, la participation à une Table n'est pas limitée aux habitants organisés au sein d'associations, chacun peut y trouver une place et agir.



Les Tables de quartiers montréalaises

Les Tables de quartiers sont des Tables de concertation communautaires (communautaire étant ici entendu comme collectif) qui œuvrent à l'amélioration des conditions de vie de la population dans une perspective de justice sociale et de prise en main par les citoyens de l'avenir de leur quartier. Elles mettent en relation les différents acteurs d'un quartier pour élaborer des solutions adaptées. Les vingt-neuf Tables de quartiers de Montréal, regroupées au sein de la Coalition montréalaise des Tables de quartier, sont reconnues et soutenues financièrement par la Ville de Montréal, par Centraide du Grand Montréal et par la Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal.

Elles sont conçues comme des espaces intersectoriels et multi-réseaux. Le caractère intersectoriel induit la présence d'intervenants de tous les champs d'action concernés par le développement social local tandis que l'orientation multi-réseau conduit à la mobilisation de tous les intervenants communautaires, associatifs et institutionnels, ainsi que les citoyennes et citoyens intéressés à s'engager dans une démarche concertée. Les Tables, animées et coordonnées par une organisation à but non lucratif (OBNL), s'investissent dans des actions locales mais aussi nationales, tels l'aménagement et le développement d'un quartier, la défense des droits socioéconomiques ou l'autonomie des groupes communautaires. Elles font le pari d'une démarche concertée qui a pris le nom d'Approche Territoriale Intégrée (ATI).

Fédération des Centres sociaux et socioculturels de France [FCSF]

10, rue Montcalm - BP 379 - F-75869 Paris Cedex 18

<http://www.centres-sociaux.fr>

Tél. 01 53 09 96 16 - Fax : 01 53 09 96 00

Email : fcsf@centres-sociaux.asso.fr

Pas sans Nous

6 rue Arnold Geraux - 93450 L'Île Saint-Denis

Tél: 09 72 57 08 12

<https://www.passansnous.org>

Email : coordinationcitoyennationale@gmail.com

